

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 687

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 4

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« un alinéa ainsi rédigé »

les mots :

« une phrase ainsi rédigée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.